|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/88-F** |
| **22 juin 2021** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDUDE LAquatrième SÉANCEVendredi 11 juin 2021, de 12 h 00 à 15 h 10**Président:** M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Résultats des discussions tenues le 10 juin 2021 | [C21/DT/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en) |
| 2 | Activités demandées mais non budgétées (UMAC) (suite) | [C21/49](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0049/en), [C21/70](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0070/en),[C21/DT/4](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0004/en) |
| 3 | Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union | [C21/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0007/en), [C21/77](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0077/en),[C21/81](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0081/en) |
| 4 | Stratégie et plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel | [C21/29](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0029/en) |
| 5 | Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (MSAG) | [C21/48](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0048/en) |
| 6 | Modifications des conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies | [C21/23](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0023/en) |
| 7 | Rapports des Groupes de travail du Conseil  | [C21/8](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0008/en), [C21/12](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0012/en), [C21/26](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0026/en), [C21/51](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0051/en), [C21/57](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0057/en) |
| 8 | Système de gestion de la résilience de l'organisation | [C21/15](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0015/en) |
| 9 | Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des risques | [C21/61(Corr.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0061/en) |
| 10 | Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union pour la période 2021-2024  | [C21/37](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0037/en) |

# 1 Résultats des discussions tenues le 10 juin 2021 (Document [C21/DT/1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0001/en))

1.1 Il est **pris note** du Document C21/DT/1(Rév.2).

# 2 Activités demandées mais non budgétées (UMAC) (suite) (Documents [C21/49](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0049/en), [C21/70](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0070/en) et [C21/DT/4](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0004/en))

2.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) présente le Document C21/DT/4, qui contient la liste des tâches les plus urgentes identifiées par le secrétariat parmi les activités demandées mais non budgétées pour l'année 2021 figurant dans le Document C21/49, comme demandé lors de la séance précédente. Le montant total requis en 2021 au titre des activités urgentes demandées s'élève à 301 000 CHF. Ce montant vise à financer les trois postes (deux postes P2 et un poste P1) pour les activités prioritaires des Commissions d'études de l'UIT-T et à fournir des outils et applications informatiques visant à aider l'UIT-R à mettre en œuvre le Règlement des radiocommunications. Une autorisation est demandée en vue d'utiliser les fonds disponibles au titre de l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget 2021 pour couvrir le coût.

2.2 Une Conseillère souhaite des précisions concernant les bases contractuelles selon lesquelles les trois postes temporaires pour l'UIT-T seront pourvus, et demande si le Conseil sera consulté au sujet des arrangements ultérieurs, tels que de possibles prolongations. Une autre Conseillère fait remarquer que les postes P1 et P2 exigent des niveaux de qualification relativement bas, et demande quelles seront les tâches des fonctionnaires en question. Elle demande en outre s'il n'est pas plutôt possible de faire appel à des membres du personnel actuel et demande confirmation que des ressources supplémentaires ne seront pas nécessaires après la fin de 2021.

2.3 Le Directeur adjoint du TSB explique qu'il est possible de recruter du personnel temporaire dans le cadre de contrats de courte durée ou de prolonger les contrats d'engagement spéciaux existants, selon qu'il convient. Ces dispositions ne concernent que l'année 2021. Les demandes pour 2022 seront effectuées de manière séparée.

2.4 Le Chef du Département FRMD confirme que l'intention est de financer les postes demandés en utilisant l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget 2021, et ce uniquement jusqu'à la fin de 2021. Si l'UIT-T a besoin d'une prolongation des contrats ou d'une assistance temporaire supplémentaire au-delà de 2021, la demande correspondante sera soumise au Conseil en 2022.

2.5 Le Président, notant que les recrutements pour des postes non temporaires se feront dans le cadre du budget global de l'Union pour la période 2024-2027, explique qu'il croit comprendre que la demande porte exclusivement sur des recrutements à titre temporaire pour le reste de l'année 2021. Si l'autorisation est donnée, le secrétariat fera rapport au sujet de sa mise en œuvre au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC‑FHR) en septembre 2021 et soumettra également au GTC-FHR les éventuelles autres demandes en vue d'utiliser les excédents restants découlant de la mise en œuvre du budget 2021 pour financer d'autres activités demandées mais non budgétées prioritaires en 2021. Le Président propose que les décisions concernant ces dernières demandes soient prises par le GTC-FHR afin d'agir dans les plus brefs délais.

2.6 Une Conseillère a mis en garde contre le fait de préjuger des discussions au sein du GTC-FHR. Un autre Conseiller a indiqué que toute demande de ce type doit également faire l'objet d'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil. Un troisième Conseiller insiste sur le fait qu'il doit être donné suite immédiatement aux demandes urgentes indiquées dans le Document C21/DT/4.

2.7 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin:

– d'autoriser le Secrétaire général à utiliser l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget 2021 pour financer les activités demandées urgentes et prioritaires pour 2021 indiquées dans le Document C21/DT/4;

– de charger le secrétariat de présenter, à la prochaine réunion du GTC-FHR en septembre 2021 et aux prochaines sessions du Conseil, la mise en œuvre de ces demandes ainsi que des autres activités demandées mais non budgétées figurant dans le Tableau 1 du Document C21/49 prévues pour la période 2021-2027;

– de déléguer au GTC-FHR la responsabilité de décider d'autoriser le Secrétaire général à utiliser l'excédent découlant de la mise en œuvre du budget 2021 pour financer d'autres activités demandées prévues pour 2021 telles qu'elles figurent dans le Document C21/49, sous réserve de la tenue immédiate d'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil.

2.8 Il en est ainsi **conclu**.

# 3 Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union (Documents [C21/7](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0007/en), [C21/77](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0077/en) et [C21/81](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0081/en))

3.1 Le Vice-Secrétaire général, notant que le projet de locaux du siège se poursuit selon le calendrier et le budget établis, malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, indique que le contrat se rapportant à la seconde tranche du prêt consenti par le pays hôte a été signé et est entré en vigueur hier, et remercie le pays hôte pour son soutien. Il annonce que le cabinet de conseil Drees & Sommer a été choisi pour fournir un appui à l'UIT concernant la stratégie et le plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel et fournira des avis concernant les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la conception du nouveau bâtiment. Le secrétariat continue de collaborer très étroitement avec le consortium d'architectes CDTK au sujet de la conception du nouveau bâtiment, ainsi qu'avec les sponsors, à savoir l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, et remercie le Groupe MSAG pour son appui et ses conseils. On trouvera l'exposé présenté, les questions posées et les réponses apportées durant la réunion d'information dans la rubrique "Actualités" de la page web du Conseil.

3.2 La représentante du Secrétariat général présente le rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union figurant dans le Document C21/7 et attire en particulier l'attention sur la nécessité pour le secrétariat de recevoir des instructions concernant l'approche à adopter pour la vente de la Tour. Si l'option de vente et cession-bail devait être retenue, une décision en ce sens doit être prise dans un avenir proche afin de veiller à ce que cette option reste viable.

3.3 La Conseillère du Koweït présente le Document C21/77, qui contient une proposition de modification de la Décision 619. Aucun parrainage ou don supplémentaire n'a été reçu pour le projet de locaux du siège depuis que la décision a été adoptée et le libellé du point 4 du *décide* est très peu incitatif à cet égard. On espère que cette modification encouragera les États Membres à faire des dons.

3.4 La Conseillère des États-Unis présente le Document C21/81 au nom de son Administration et de celles du Canada, du Mexique et de l'Argentine et souscrit à l'orientation générale des modifications que l'Administration du Koweït propose d'apporter à la Décision 619; toutefois, en vue de limiter les risques financiers auxquels sont exposés les États Membres, tout en ménageant une plus grande souplesse pour les parrainages et les dons supplémentaires concernant le projet de locaux du siège, le Document C21/81 contient une autre proposition concernant la manière de modifier le point 4 du *décide* de cette Décision.

3.5 La Conseillère du Koweït se félicite de cette proposition supplémentaire, mais demande des précisions concernant l'entité qui sera responsable des procédures d'évaluation mentionnées et chargée de décider d'accepter ou non les parrainages et dons potentiels.

3.6 Le Vice-Secrétaire général propose que, comme pour les offres précédentes, la Commission de direction pour le projet du siège, qui prend conseil auprès du Comité de direction du projet de bâtiment, sera l'organe compétent. Les accords précédents précisent que les souhaits des donateurs et des sponsors concernant la conception seront pris en compte mais que la décision finale reviendra au secrétariat de l'Union.

3.7 Le Conseiller de la Suisse, se félicitant des progrès accomplis concernant le projet et la signature du contrat portant sur la seconde tranche du prêt consenti par le pays hôte, souligne l'importance de la continuité des activités pendant les phases de démolition et de construction. Son gouvernement continuera de travailler avec l'Union afin d'aider à trouver des installations pour accueillir les réunions, d'appuyer l'Union autant que possible pour garantir la sécurité extérieure du futur bâtiment compte tenu des limites et des contraintes urbaines du secteur, et d'appuyer les décisions du Conseil relatives à la vente de la Tour, dans les limites de sa compétence.

3.8 Au cours de la discussion qui s'ensuit, les Conseillers souscrivent, sur le principe, à la modification de la Décision 619, comme proposé par le Koweït dans le Document C21/77, ainsi qu'à la formulation proposée dans le Document C21/81. Un Conseiller demande si les éventuels fonds supplémentaires découlant des dons ou des parrainages seront versés sur le Fonds pour le registre des risques. En ce qui concerne la Tour, des Conseillers appuient l'option vente et cession‑bail, afin d'éviter de nouveaux retards; toutefois, une Conseillère est d'avis que cette suggestion repose sur la situation avant l'épidémie de COVID et n'est plus adaptée, en particulier étant donné que la question de l'utilisation future de la salle Popov n'est pas encore résolue. Elle demande de quelle manière la continuité des activités peut être garantie vu les restrictions en matière d'occupation des bureaux et les limites concernant l'espace disponible pour les réunions appliquées en raison du COVID, en particulier lors de la phase de construction. Une autre Conseillère, partageant ses inquiétudes, demande qu'il soit confirmé que le nouveau bâtiment permettra d'accueillir tous les fonctionnaires une fois la situation revenue à la normale, et demande si de nouvelles orientations concernant les mesures anti-COVID sur le lieu de travail ont été publiées par les Nations Unies ou les autorités locales. Elle demande en outre si les discussions avec les autorités du pays hôte concernant la vente de la Tour ont été menées à leur terme.

3.9 La représentante du Secrétariat général, répondant aux questions soulevées, explique que, bien que les autorités du pays hôte aient refusé d'exercer leur droit de préemption pour acheter la Tour, les discussions avec le pays hôte se poursuivent, en particulier en ce qui concerne les lignes directrices pour le futur *droit de superficie* et la définition de certains principes fondamentaux qui permettront aux investisseurs potentiels de planifier de manière plus concrète l'utilisation future du site. Quelle que soit l'option retenue – vente ou vente et cession-bail – il subsiste la question de l'utilisation de la salle Popov dans l'avenir. Dans des circonstances normales, le nouveau bâtiment et le bâtiment Montbrillant permettront, à eux deux, d'accueillir tous les fonctionnaires. Étant donné qu'il n'a pas reçu de lignes directrices précises des Nations Unies concernant l'occupation des bâtiments compte tenu du COVID, le secrétariat applique les lignes directrices locales pour la conception du bâtiment, tandis que le cabinet de conseil choisi pour appuyer l'UIT pour ce qui est de la stratégie et du plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel sera chargé d'évaluer les incidences de la pandémie sur la manière d'utiliser les espaces de bureaux.

3.10 Le Chef du Département des conférences et des publications ajoute que le secrétariat appliquera les mesures anti COVID-19 définies par le pays hôte lorsqu'il planifiera les réunions, en étroite concertation avec les autres organisations internationales basées à Genève et ailleurs; il travaillera en outre avec les organisateurs des manifestations pour réserver des salles de réunion en fonction des restrictions liées au COVID-19 et du nombre de participants inscrits.

3.11 Le Président demande si les Conseillers souhaitent lancer une consultation par correspondance pour approuver la vente et cession-bail de la Tour.

3.12 La Conseillère de la Fédération de Russie s'oppose à ce qu'une telle décision soit prise par correspondance et propose de la reporter.

3.13 Le Président, notant que la vente de la Tour devra par conséquent avoir lieu une fois que le nouveau bâtiment du siège sera achevé, considère que les Conseillers souhaitent prendre note avec satisfaction de la contribution du Koweït figurant dans le Document C21/77, qui a servi de base pour le Document C21/81; et conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver la proposition de décision révisée figurant dans le Document C21/81 et de prendre note du Document C21/7.

3.14 Il en est ainsi **conclu**.

# 4 Stratégie et plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel (Document [C21/29](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0029/en))

4.1 La représentante du Secrétariat général, au nom du Chef du Département de la gestion des ressources humaines (HRMD), présente le rapport sur la stratégie et le plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel figurant dans le Document C21/29. En septembre 2020, une procédure a été lancée en vue de sélectionner un cabinet de conseil chargé d'élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel de l'UIT. Le contrat correspondant a été attribué à Drees & Sommer Schweiz AG, qui aidera l'UIT à créer un cadre en vue de formuler et de mettre en œuvre la stratégie pour les conditions de travail du personnel qui soit suffisamment souple pour s'adapter à notre environnement dynamique, mais suffisamment ciblé pour offrir des conditions de travail modernes. Toutes les parties prenantes de l'UIT seront associées, puisque des responsables de tous les niveaux, des fonctionnaires et des représentants du personnel feront partie des groupes de travail. Une enquête est en cours auprès du personnel et tout sera mis en œuvre pour réussir à concilier les besoins du personnel et les besoins institutionnels de l'Union, tout en tenant compte des enseignements tirés de la situation due au COVID-19. Les participants à la consultation virtuelle sont invités à prendre note du rapport.

4.2 Une Conseillère a averti qu'en plus de garantir une souplesse suffisante pour s'adapter à la situation imprévisible due au COVID-19, le cabinet de conseil doit tenir dûment compte de la nature particulière de la composition du personnel et des ressources humaines dans le système des Nations Unies. Elle demande combien de temps ce projet de conseil durera et quand les résultats et recommandations seront présentés au Conseil. Le Conseil devra avoir suffisamment de temps pour examiner le rapport du cabinet de conseil en détail et le secrétariat devra donner des orientations aux États Membres en temps utile, comme cela a été le cas pour le rapport sur la présence régionale.

4.3 La représentante du Secrétariat général explique que le secrétariat travaille en étroite collaboration avec le cabinet de conseil pour veiller à ce qu'il soit tenu dûment compte des spécificités du travail dans le système des Nations Unies et de l'expérience des autres institutions des Nations Unies menant des processus analogues. S'agissant de la durée du projet, Drees & Sommer a un contrat jusqu'à la fin de 2026, jusqu'à une analyse après déménagement. Le cabinet conseillera en outre le Département HRMD sur les aspects liés à la gestion du changement. La feuille de route est publique; les premiers résultats sont attendus pour fin 2021, puis des ateliers seront organisés avec la direction et des consultations menées avec les parties prenantes avant l'élaboration d'une série de rapports et de recommandations qui seront présentés à la haute direction.

4.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du fait que Drees & Sommer a été choisi pour fournir un appui à l'UIT concernant la stratégie et le plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel.

4.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 5 Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (MSAG) (Document [C21/48](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0048/en))

5.1 Le Président du Groupe consultatif d'États Membres pour le projet de locaux du siège de l'Union (MSAG) présente le Document C21/48, qui contient un compte rendu des trois réunions tenues par le Groupe depuis la consultation virtuelle des Conseillers précédente. Une séance d'information informelle a été organisée à l'intention des Conseillers le lundi 7 juin 2021; la présentation faite par le Secrétariat général lors de cette séance, qui est disponible sur le site web du Conseil dans la section consacrée aux actualités, contient une analyse du financement actuel du registre des risques pour les risques identifiés.

5.2 Une Conseillère remercie le Groupe MSAG pour son rapport et le travail approfondi et de qualité accompli.

5.3 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du rapport C21/48.

5.4 Il en est ainsi **conclu**.

# 6 Modifications des conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies (Document [C21/23](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0023/en))

6.1 Le Conseiller juridique, au nom du Chef du Département HRMD, présente le Document C21/23 qui contient un rapport sur les conséquences des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 75ème session en ce qui concerne les conditions d'emploi prévues dans le cadre du régime commun des Nations Unies. En application de ces décisions, des modifications ont été apportées aux dispositions pertinentes du Statut du personnel applicable aux fonctionnaires nommés, avec en particulier une révision du barème des traitements et de la rémunération considérée aux fins de la pension. En conséquence, des modifications sont également proposées pour le barème des traitements et la rémunération considérée aux fins de la pension pour les fonctionnaires élus. Les participants à la consultation virtuelle sont invités à prendre note des modifications apportées au Statut du personnel applicable aux fonctionnaires nommés, à approuver le barème des traitements et la rémunération considérée aux fins de la pension applicables aux fonctionnaires élus et à adopter le projet de Résolution reproduit dans l'Annexe du rapport.

6.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note des modifications des dispositions pertinentes du Statut du personnel applicable aux fonctionnaires nommés, y compris celles mises en œuvre par le Secrétaire général conformément à la Résolution 647 (modifiée) du Conseil; conformément à la Résolution 46 (Tokyo, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires, d'approuver le barème des traitements et la rémunération considérée aux fins de la pension applicables aux fonctionnaires élus; et d'adopter le projet de Résolution reproduit dans l'Annexe du Document C21/23.

6.3 Il en est ainsi **conclu.**

# 7 Rapports des Groupes de travail du Conseil (Documents [C21/8](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0008/en), [C21/12](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0012/en), [C21/26](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0026/en), [C21/51](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0051/en) et [C21/57](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0057/en)

7.1 Le Président attire l'attention des participants sur les Documents C21/8, C21/57, C21/12, C21/26 et C21/51 qui contiennent les rapports des cinq Groupes de travail du Conseil. Conformément à ce qui a été convenu à la première séance lors de l'adoption du plan de gestion du temps, il considère que les Conseillers souhaitent conclure que puisque les Groupes de travail du Conseil doivent se réunir en septembre 2021, une consultation par correspondance sera organisée pour prendre acte des Documents C21/8, C21/57, C21/12, C21/26 et C21/51 et les approuver.

7.2 Il en est ainsi **conclu**.

# 8 Système de gestion de la résilience de l'organisation (Document [C21/15](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0015/en))

8.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/15 relatif au système de gestion de la résilience de l'organisation (ORMS). Ce document, dont l'examen par les participants à la consultation virtuelle des conseillers de 2020 a été reporté, a été mis à jour. Le projet ORMS, qui a débuté en novembre 2017, a été mené à bien en deux ans, soit dans le délai prévu. Les consultants recrutés pour le projet ont rendu les résultats de tous leurs travaux dans les délais et le projet s'est achevé sans dépassement de budget. Les résultats du projet ORMS portant sur la gestion des crises et la continuité des activités seront communiqués aux fonctionnaires à l'issue de la présente Consultation virtuelle des Conseillers.

8.2 Les Conseillers accueillent le rapport avec satisfaction et saluent le travail accompli sur le projet ORMS. Une Conseillère demande que les activités centralisées menées dans le cadre de ce projet soient entièrement financées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Un autre Conseiller souhaite savoir si le poste de responsable de la gestion des risques liés aux activités qu'il est proposé de créer sera un poste permanent.

8.3 Le Chef du Département FRMD explique que le poste de responsable de la gestion des risques liés aux activités est entièrement financé dans le projet de budget pour 2022-2023 et figurera dans le prochain plan financier (2024-2027).

8.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin:

– de prendre note du rapport figurant dans le Document C21/15;

– d'approuver la recommandation visant à adopter un mécanisme unique de gestion des risques au sein de l'Union, couvrant l'analyse, l'appréciation et la prise de décisions concernant la gestion à la fois des risques liés à la sécurité et des risques liés aux activités;

– d'approuver la recommandation visant à créer un poste de responsable de la gestion des risques liés aux activités de l'organisation, dans les limites du budget disponible, qui travaillera en collaboration étroite avec le coordonnateur ORMS, le responsable informatique de la continuité des activités/du rétablissement après une catastrophe et le Chef de la Division SSD qui est chargé de la gestion des risques liés à la sécurité au sein de l'Union;

– de prendre note de la demande relative à la création d'un projet visant à définir un système de classification des données à l'UIT comme indiqué dans le rapport du GTC-FHR figurant dans le Document C21/50+Add1.

8.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 9 Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des risques (Document [C21/61(Corr.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0061/en))

9.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/61(Corr.1), qui contient le rapport final et rend compte des résultats concernant la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer le cadre de l'UIT relatif à la gestion des risques, afin de donner suite au rapport d'activité et aux recommandations soumis à la Consultation virtuelle des Conseillers de novembre 2020. Les dix points du plan d'action ont tous été mis en œuvre. L'UIT procède ainsi à des améliorations en vue d'évaluer et de superviser les mécanismes de contrôle interne aux fins d'une supervision plus efficace, met en œuvre les recommandations des organes de contrôle en matière de gestion des risques et applique les neufs conditions définies dans le rapport de 2020 du Corps commun d'inspection sur la gestion du risque institutionnel dans les entités des Nations Unies ([JIU/REP/2020/5](https://undocs.org/en/JIU/REP/2020/5)). L'Annexe du Document C21/61(Corr.1) donne un aperçu des nouveaux outils de gestion des risques mis au point à l'aide d'une plate-forme de veille économique, à savoir le tableau de bord de la gestion des risques donnant une vue d'ensemble des informations les plus récentes incluses dans le registre des risques à l'échelle de l'UIT.

9.2 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin de prendre note du rapport figurant dans le Document C21/61(Corr.1).

9.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 10 Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union pour la période 2021-2024 (Document [C21/37](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0037/en))

10.1 Le Président, rappelant la discussion relative à la programmation des manifestations de l'UIT en 2022 qui a eu lieu à la première séance lors de l'examen du Document C21/83 (§ 12 du compte rendu de la première séance), à l'issue de laquelle les groupes régionaux ont été invités à soumettre des propositions, invite les Conseillers à faire part de leurs vues concernant la tenue des trois grandes conférences en 2022. Il propose que des scénarios de remplacement soient identifiés au cas où la pandémie en cours ne permettrait pas la tenue d'une ou de plusieurs de ces conférences comme prévu. Au bout du compte, la priorité ne doit pas seulement être de tenir une manifestation, mais de garantir son succès. Il est important d'avoir conscience que 2022 sera une année difficile et qu'il faudra inévitablement assurer un retour progressif à des réunions physiques, associé à des plans d'urgence. Toutefois, c'est aux États Membres qu'il incombe en dernier ressort de proposer et d'approuver le calendrier pour 2022.

10.2 La Conseillère de la Roumanie déclare que pour son Gouvernement, les dates et le lieu de la PP-22 sont fixés et que le travail de préparation est en cours sur cette base.

10.3 Le Conseiller de l'Éthiopie explique que l'organisation de la toute première CMDT en Afrique et sa tenue à Addis-Abeba, capitale diplomatique du continent qui a déjà accueilli avec succès de nombreuses manifestations de haut niveau, constituent un véritable événement qui sera en outre pour son pays l'occasion de montrer les progrès qu'il a accomplis sur le plan du développement socio-économique et de la privatisation du secteur des télécommunications. Il espère qu'il ne sera pas nécessaire d'avoir recours à un scénario de remplacement: son Gouvernement, y compris le Président, travaille activement à la préparation et prend les mesures nécessaires sur le plan sanitaire pour faire en sorte que la conférence puisse se dérouler avec succès et en toute sécurité.

10.4 Le Conseiller de l'Inde explique lui aussi combien il est important de tenir pour la première fois l'AMNT en Asie. Si son Gouvernement est impatient d'accueillir l'AMNT-20 à Hyderabad et procède au travail de préparation correspondant, il est néanmoins parfaitement conscient du lourd travail que cela représente sur le plan des voyages pour les fonctionnaires et les États Membres de l'UIT, en particulier si les restrictions mises en place en raison de la pandémie de COVID-19 sont maintenues, et ce d'autant plus que trois grandes conférences ont lieu la même

année. Comme cela a déjà été convenu à la première séance lors des discussions relatives aux travaux préparatoires en vue de l'AMNT-20, l'Inde est par conséquent prête à réexaminer la situation le moment venu et, si nécessaire, à accepter que l'AMNT-20 se tienne à Genève, étant entendu que l'Inde pourra ensuite accueillir l'AMNT-24.

10.5 Le Conseiller de l'Argentine indique que des discussions ont eu lieu au sein de la CITEL, qui a soumis ses propositions au secrétariat comme demandé. Les Conseillers représentant les autres groupes régionaux font savoir que leurs propositions seront soumises très prochainement.

10.6 Certains Conseillers avancent qu'il est important de tenir les trois grandes conférences de manière physique, vu l'intérêt qu'il y a à interagir en personne, y compris en marge des principales séances des conférences, ainsi qu'à s'imprégner des cultures et traditions des pays hôtes.

10.7 Répondant à des propositions visant à raccourcir la durée des grandes conférences, un Conseiller avertit que le temps est déjà précieux lors des grandes manifestations et que réduire la durée nuirait à leurs résultats.

10.8 S'agissant des réunions liées aux travaux du Conseil en 2022, le Président demande lesquelles peuvent être reportées ou tenues de manière virtuelle afin de réduire les incidences budgétaires et la charge de travail.

10.9 Un Conseiller insiste sur le fait que, si les réunions virtuelles peuvent réduire les incidences budgétaires, elles n'en font pas nécessairement de même pour la charge de travail. Par conséquent, il exhorte les Conseillers à mener une réflexion approfondie afin d'identifier des réunions et des manifestations qui peuvent être annulées ou reportées.

10.10 Plusieurs Conseillers déclarent que le Conseil doit tenir une session physique en 2022, en particulier pour établir la version finale de son rapport à la PP-22. S'agissant des Groupes de travail du Conseil, il est proposé qu'ils puissent poursuivre leurs travaux de manière virtuelle, bien qu'un Conseiller dise que les réunions finales avant la PP-22 doivent avoir lieu sous forme physique.

10.11 Une Conseillère reconnaît que le GTC-FHR, le GTC-LANG et le GTC-SFP devront se réunir avant la session de 2022 du Conseil, mais elle propose que les autres groupes de travail du Conseil s'efforcent de mener à bien leurs travaux lors de la dernière série de réunions de 2021 et contribuent ainsi à alléger le calendrier pour 2022.

10.12 Pour ce qui est des autres réunions et manifestations, le Secrétaire général fait remarquer qu'il est important de ne pas négliger les autres parties prenantes. S'il est possible de prendre des décisions unilatérales concernant les manifestations de l'UIT, il est plus délicat de prendre de telles décisions lorsque d'autres institutions des Nations Unies sont associées à leur organisation, comme c'est le cas du Forum du SMSI. Toutefois, la tenue du Forum du SMSI sous forme virtuelle peut être intéressante, étant donné l'importance qu'il y a à garantir une large présence ministérielle. Dans le cas d'ITU Telecom, le problème concerne le calendrier, étant donné qu'il sera difficile d'organiser la manifestation physiquement juste avant la PP-22 ou plus tôt dans l'année. Bien que sa tenue après la PP-22 va à l'encontre de la tradition, il existe un précédent et cette manière de procéder peut permettre d'organiser cette manifestation sous forme physique. Il propose en outre que le GSR-22 et le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social soient organisés sous forme virtuelle ou reportés.

10.13 Le Directeur du TSB dit que, compte tenu du calendrier très chargé, il serait opportun de continuer à tenir le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social sous forme virtuelle, comme c'est le cas depuis mars 2020.

10.14 Le Président propose qu'avant de formuler des conclusions, les participants à la consultation virtuelle attendent que les coordonnateurs régionaux soumettent les propositions de leurs groupes régionaux d'ici la fin de la journée; que les propositions soient publiées sur le site de l'UIT et regroupées dans un document unique; et que les Conseillers tiennent une réunion informelle samedi 12 juin 2021 pour discuter de ces propositions, afin d'en avoir une compréhension générale et de faciliter la poursuite de l'examen du calendrier des manifestations pour 2022 lors de la prochaine séance qui aura lieu dans le cadre de la Consultation virtuelle des Conseillers le lundi 14 juin.

10.15 Il en est ainsi **conclu**.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. ZHAO S. BIN GHELAITA